



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS / FEUILLET DE CLÔTURE
CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 17 DÉCEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 17 décembre 2025** à 18 h 00 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

Membre absent pour partie, excusé ayant donné pouvoir : Roger REMILLY (à Michèle EYMARD)

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent pour partie, sans donner pouvoir : Christiane CONSTANT

Membre absent, sans donner pouvoir : Jean-Philippe SANTONI

N° de la délibération	Objet	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
2025_125	DOMAINE PUBLIC – DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET CESSION 26 BOULEVARD DE SCHWEIGHOUSE – PARCELLE BK64 Autorisation de signature	31	0	0	0
2025_126	DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – RECENSEMENT DE LA POPULATION MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS Création d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité	31	0	0	0
2025_127	DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – SERVICE CADRE DE VIE MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS Création d'un emploi permanent à temps complet	31	0	0	0
2025_128	DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – ENTRETIEN MÉNAGER MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS Modification de la durée hebdomadaire de service de deux emplois permanents	31	0	0	0
2025_129	SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) Mise à jour des modalités de télétravail	31	0	0	0
2025_130	GARANTIE D'EMPRUNT DEUX FLEUVES RHÔNE HABITAT Acquisition en VEFA de 36 logements – SUNLODGE TR 2 – Rue Général de Gaulle	31	0	0	0

N° de la délibération	Objet	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
2025_131	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT Opération de rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de ville	30	0	2	0
2025_132	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE Délibération budgétaire modificative n°2 - Exercice 2025	29	3	0	0
2025_133	BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) Adoption	30	2	0	0
2025_134	BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2026 Subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	30	2	0	0
2025_135 bs	RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) Subvention d'équilibre 2026	30	2	0	0
2025_136	ASSOCIATIONS À CARACTÈRE ÉDUCATIF Subventions 2026				
	• Lire et faire lire	32	0	0	0
	• Scouts et Guides de France	30	0	1	1
	• Association pour une Scolarité Ambitieuse et Joyeuse des Enfants Atypiques (ASAJEA)	29	1	1	1
2025_137 bs	CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL DE BRIGNAIS Subvention 2026	32	0	0	0
2025_138	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE BRIGNAIS Subvention 2026	32	0	0	0
2025_139	ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE LA CULTURE Subventions 2026				
	• Association Festival international de la Bulle d'or	32	0	0	0
	• Association Théâtre des 400 Coups				
	• Association Quais du Départ				
	• Association Compagnie de l'Élan				
2025_140	ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS (AMB) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026 à 2028 Autorisation de signature	32	0	0	0
2025_141	ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS (AMB) Subvention 2026	31	0	0	1
2025_142	ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DU SPORT Subventions 2026				
	• Association Sud Lyonnais Basket	32	0	0	0
	• Association Delta Sport Brignais				
	• Association Raids Eurosportifs				
	• Association Vélo Club de Brignais				
	• Association Sportive Volley du Garon				
	• Association Garon Aquatic Club				
	• Association Boxing Club de Brignais				
2025_143	ASSOCIATION SPORTIVE BRIGNAIS (ASB) FOOTBALL CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ÉCOLE DE FOOTBALL ET SUBVENTION 2026 Autorisation de signature	32	0	0	0
2025_144	ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE DE BRIGNAIS (ALB) Subvention 2026	32	0	0	0
2025_145	ASSOCIATION ESPÉRANCE ET VAILLANTES DE BRIGNAIS (EVB) Subvention 2026	32	0	0	0

N° de la délibération	Objet	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
2025_146	ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS Subventions 2026 • Association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) de Brignais-Vourles • Association des secouristes français Croix-Blanche de Brignais (50 ans de l'association en 2026) • Union Nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)-délégation Métropole de Lyon et Rhône • Association Pour l'avenir des femmes et de leurs enfants • Passerelle pour l'emploi • Mission locale du Sud-Ouest Lyonnais (provision) • Mission locale du Sud-Ouest Lyonnais-Fonds d'aide aux jeunes (provision)	32	0	0	0
2025_147 bis	CONVENTION TRIPARTITE DÉPARTEMENT DU RHÔNE – VILLE DE BRIGNAIS – FONDATION AJD-MAURICE GOUNON PRÉVENTION SPÉCIALISÉE – ANNÉES 2026-2027 ET SUBVENTION 2026 Autorisation de signature	32	0	0	0
2025_148	AMELY – ACCÈS AU DROIT ET ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF CONVENTION DE PARTENARIAT ET SUBVENTION - ANNÉE 2026 Autorisation de signature	32	0	0	0
2025_149	ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION Subventions 2026 • Association Comité des Fêtes • Association Brignais Commerce & Vous	32	0	0	0
2025_150	ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE Subventions 2026 • Amicale du personnel de Brignais • Association Amicale des Sapeurs-Pompiers de Brignais-Vourles • Association Le Jardin Partagé du Garon	32 31 31	0 0 0	0 0 1	0 1 0
2025_151 bis	BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE Adoption	29	3	0	0

Fin de séance à 22 h 07

Approbation du feuillet de clôture du Conseil municipal	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 22 décembre 2025 
Jean-Philippe GILLET (Secrétaire de séance du 17 décembre 2025)	Le 22 décembre 2025 



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : DOMAINE PUBLIC - DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET CESSION
26 BOULEVARD DE SCHWEIGHOUSE - PARCELLE BK64
Autorisation de signature

N°2025_125

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membres absents, excusés sans donner pouvoir :

Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

La Ville est propriétaire de la parcelle cadastrale BK 64 à l'intersection du boulevard de Schweighouse du boulevard André Lassagne. La parcelle accueille plusieurs bâtiments communaux dont le groupe scolaire Jean Moulin – André Lassagne. L'ensemble immobilier a été construit dans les années 1970.

Un bâtiment d'environ 800 m² de surface habitable élevé à R+2 sur un sous-sol complet a été initialement édifié pour accueillir 11 logements de fonction pour les enseignants.

Le bâtiment comporte actuellement :

- Au sous-sol : 12 caves, un local utilisé pour le stockage des objets perdus, et un autre local
- Au rez-de-chaussée : vestiaires et sanitaires du restaurant scolaire mitoyen et trois logements
- Au R+1 et R+2 : quatre logements par étage

Il est précisé que les logements sont vacants. Le bâtiment ne fait pas partie de l'enceinte scolaire et il ne concourt plus au fonctionnement d'un service public de l'éducation du public depuis qu'il n'y a plus d'obligation d'attribution d'un logement de fonction aux enseignants. Le bâtiment ne répond pas non plus aux autres besoins communaux en matière de logements. Il nécessite par ailleurs une importante rénovation énergétique et représente des frais de fonctionnement.

Le local utilisé pour le stockage des objets perdus sera prochainement libéré.

La partie du rez-de-chaussée occupée par les vestiaires et les sanitaires du restaurant scolaire mitoyen a vocation à être conservée par la commune. Pour cela, il est réalisé une division en volumes. Une division foncière est également réalisée pour délimiter le terrain de la future résidence.

Courant 2024, le bien a été proposé à la vente à plusieurs bailleurs sociaux. Après plusieurs visites, une seule offre d'acquisition a été formulée par Deux Fleuves Rhône Habitat (DFRH). Le projet proposé consiste en la rénovation globale du bâtiment pour un programme de 11 logements locatifs sociaux.

Conformément au projet de division en volumes établi par le cabinet Atlas Ingénierie, géomètre-expert, la cession portera sur :

- Le lot B, d'une superficie d'environ 1081 m², vendu en pleine propriété. Ce lot correspond à l'essentiel de l'immeuble et son terrain attenant
- Au sein du lot A d'une contenance d'environ 86 m² : le volume n°2, conformément à l'état descriptif de division en volumes établi par le cabinet Atlas Ingénierie. Ce volume correspond aux logements situés au-dessus des locaux conservés par la commune (sanitaires, buanderie, réserve et un bloc de WC)

Le projet de division en volumes annexé pourra faire l'objet d'ajustements dans le cadre de la poursuite de la procédure.

La cession est envisagée pour un montant de 900 000 €, en lieu et place des 1 000 000 € estimés par le service du Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

En effet, cette cession répond à des motifs d'intérêt général liés à la mixité sociale, à la sobriété foncière et à la rénovation des logements dits « passoires énergétiques ».

De plus, aucune disposition réglementaire n'impose la réalisation d'une opération composée de logements sociaux à hauteur de 100%. Or, il est expressément convenu avec l'acquéreur que le bâtiment sera entièrement réhabilité en logements locatifs sociaux (11 logements).

L'opération permet par ailleurs de céder un actif immobilier qui ne répond à aucun besoin de la collectivité et qui nécessiterait d'importants investissements pour une remise sur le marché car depuis le 1^{er} janvier 2025, les logements classés F au niveau de la performance énergétique ne répondent plus aux critères de logement décent. La cession d'un bâtiment non exploité répond pleinement aux objectifs de reconstruction de la ville sur la ville, de production de logements et permet d'engager la rénovation énergétique de ces logements.

Le bien fait partie du domaine public communal. Il doit donc être désaffecté et déclassé du domaine public préalablement à la vente.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Les logements ne sont plus affectés à un service public ni à l'usage direct du public, leur désaffectation et déclassement peuvent être prononcés.

Concernant le local des objets perdus, eu égard à la nécessité d'assurer la continuité des activités le temps de déstocker les objets, il convient de maintenir provisoirement l'affectation du local. Il est donc proposé d'approuver la désaffectation du lot comportant ce local tout en différant ses effets au 30 septembre 2026.

L'échéance différée de la désaffectation du lot sera expressément indiquée dans la promesse de vente signée entre la commune et Deux Fleuves Rhône Habitat ainsi que les conditions suspensives liées à l'absence d'un motif tiré de la continuité des services publics qui imposerait le maintien de l'affectation de ces biens et leur classement dans le domaine public.

Vu l'avis du Domaine en date du 15 septembre 2025,

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- CONSTATER la désaffectation du volume n°2 situé sur le lot A, conformément à l'état descriptif de division en volumes établi par le cabinet Atlas Ingénierie, sis boulevard de Schweighouse
- DÉCIDER le déclassement du domaine public du volume n°2 situé sur le lot A, conformément à l'état descriptif de division en volumes établi par le cabinet Atlas Ingénierie, sis boulevard de Schweighouse
- DÉCIDER la désaffectation du lot B, d'une superficie d'environ 1081 m², au 30 septembre 2026, sous réserve des conditions suspensives liées à l'absence d'un motif tiré de la continuité du service public qui imposerait le maintien de l'affectation du bien et leur classement dans le domaine public qui seront formalisées dans la promesse de vente
- DÉCIDER que le déclassement effectif du lot B du domaine public communal interviendra concomitamment à la désaffectation susmentionnée, comme conséquence directe de celle-ci
- APPROUVER la cession au profit de l'Office Public de l'Habitat du département du Rhône Deux Fleuves Rhône Habitat (DFRH), dont le siège est au 6 rue Simone Veil, à Brignais (69530), d'une parcelle de terrain d'environ 1081 m² et comportant un immeuble de logements (lot B) et du volume n°2 situé sur le lot A d'une contenance d'environ 86 m², conformément à l'état descriptif de division en volumes établi par le cabinet Atlas Ingénierie, situés au 26 boulevard de Schweighouse, moyennant le prix de 900 000 € pour la réalisation d'un projet de réhabilitation de l'immeuble en logements locatifs sociaux
- AUTORISER Monsieur le Maire ou, à défaut, l'adjoint délégué en l'absence de Monsieur le Maire, à signer la promesse de vente et l'acte authentique relatifs à cette cession, et plus généralement tout document afférent à ce dossier
- DIRE que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 024 - compte 024 du budget principal de la commune - exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – RECENSEMENT DE LA POPULATION
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS
Création d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

N°2025_126

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membres absents, excusés sans donner pouvoir :

Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le tableau des emplois,

Considérant que depuis 2004 et la refonte de l'ancien recensement général de la population, toutes les communes de plus de 10 000 habitants doivent procéder à une enquête annuelle de recensement et que pour réaliser cette mission, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet dans les conditions prévues au 1^{er} de l'article 332-23 du code général de la fonction publique et désigner un coordonnateur communal des opérations de recensement.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- RAPPELER que les opérations de recensement s'effectuent sous la responsabilité et le contrôle de l'État ; la collecte des informations est organisée et contrôlée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et les enquêtes de recensement sont, elles, préparées et réalisées par les communes
- PRÉCISER que la mission de recensement nécessite la désignation d'un coordonnateur communal des opérations de recensement et le recrutement d'un emploi non permanent qui sera agent recenseur.
- INDIQUER que les opérations de recensement se dérouleront selon le calendrier suivant :
 - La collecte du 15 janvier au 21 février 2026
 - Environ 2 semaines de préparation du recensement avant le début de la collecte, et environ 3 jours d'analyse à l'issue de la collecte
- VALIDER la désignation dans la fonction de coordonnateur communal d'une assistante de la Direction Générale des Services
- AUTORISER sa nomination par arrêté du Maire
- AUTORISER la création d'un emploi non permanent à temps complet, à compter du 1er janvier 2026, relevant de la catégorie hiérarchique C et ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, son inscription au tableau des emplois non permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi.
- PRÉCISER que les modalités de création de cet emploi sont les suivantes :
 - Un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, catégorie C, filière administrative
 - Grade ouvert : adjoint administratif (C1)
 - Quotité de travail : temps complet



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

- Mission globale : Informer les habitants des conditions du recensement, distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants, vérifier, classer, numéroté et comptabiliser les questionnaires recueillis
- Régime indemnitaire appliqué à cet emploi conformément à la délibération n°2025-034 en date du 15 avril 2025
- PRÉCISER que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée.
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – SERVICE CADRE DE VIE
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Création d'un emploi permanent à temps complet

N°2025_127

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membres absents, excusés sans donner pouvoir :

Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le tableau des emplois,

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- DIRE que, dans le cadre de la mutation vers une autre collectivité d'un technicien territorial, il convient de le remplacer dans ses fonctions de responsable du service cadre de vie.
- PROCÉDER à la création d'un emploi permanent à temps complet à compter du 1er janvier 2026 selon les dispositions suivantes :
 - Emploi de responsable du service cadre de vie, relevant de la catégorie hiérarchique C, filière technique, et ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux
 - Grades ouverts : agent de maîtrise, agent de maîtrise principal
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : responsable du service cadre de vie
 - Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- AUTORISER la création de cet emploi permanent à compter du 1er janvier 2026, son inscription au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi
- PRÉCISER que les modalités de création de cet emploi seront les suivantes :
 - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 en date du 15 avril 2025
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 et /ou 64111 du budget principal de la commune – exercices 2026 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – ENTRETIEN MÉNAGER
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Modification de la durée hebdomadaire de service de deux emplois permanents

N°2025_128

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membres absents, excusés sans donner pouvoir :

Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code Général des Collectivités,
Vu le tableau des emplois,
Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 11 décembre 2025,
La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- MODIFIER, compte tenu du besoin de changement de la durée hebdomadaire de service de deux agents territoriaux, la durée hebdomadaire de service de deux emplois d'adjoints techniques à temps non complet comme suit :
 - Un emploi permanent à temps non complet de 17 heures 30 minutes hebdomadaires (50%) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, catégorie C, filière technique
 - Grades ouverts : adjoint technique (C1), adjoint technique principal de 2ème classe (C2), adjoint technique principal de 1ère classe (C3)
 - Quotité de travail : temps non complet – 17 heures 30 minutes hebdomadaires (50%)
 - Mission globale : assurer l'entretien ménager des établissements scolaires et/ou des bâtiments municipaux
 - Un emploi permanent à temps non complet de 24 heures 30 minutes hebdomadaires (70%) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, catégorie C, filière technique
 - Grades ouverts : adjoint technique (C1), adjoint technique principal de 2ème classe (C2), adjoint technique principal de 1ère classe (C3)
 - Quotité de travail : temps non complet – 24 heures 30 minutes hebdomadaires (70%)
 - Mission globale : assurer l'entretien ménager des établissements scolaires et/ou des bâtiments municipaux
- AUTORISER la modification de ces emplois permanents à temps non complet à compter du 1er janvier 2026, leur modification au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à ces emplois
- INDIQUER que les modalités indemnitaires de ces emplois seront les suivantes :
 - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 en date du 15 avril 2025
- AUTORISER le recrutement sur ces emplois permanents d'agents contractuels pour pourvoir cet emploi en cas de vacance de poste, sur le fondement des articles L.332-8 à L.332-14 du code général de la fonction publique et de la loi n°2019-828 du 6 août 2019
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 et /ou 64111 du budget principal de la commune – exercices 2026 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
Mise à jour des modalités de télétravail

N°2025_129

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membres absents, excusés sans donner pouvoir :

Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment l'article 133 ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu le décret n°2020-524 du 2 mai 2020 ;

Vu la présentation du dossier en Comité Social Territorial (CST) en date du 16 octobre 2025 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 11 décembre 2025 ;

Il est rappelé que le télétravail est une forme d'organisation faisant appel aux technologies de l'information, dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de manière régulière ou ponctuelle.

Le télétravail est un mode d'organisation du travail dont l'objectif est de mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle. Il constitue un attrait indéniable pour attirer de nouveaux candidats et fidéliser les agents.

Il est cependant nécessaire de mettre à jour les modalités de mise en œuvre instituées à Brignais lors de la crise sanitaire de 2020 afin d'assurer une continuité dans le fonctionnement des services.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- ENTÉRINER les éléments ci-dessous à compter du 1er janvier 2026 :

1. Activités éligibles

Sont éligibles au télétravail les activités exercées par les agents à l'exception des activités suivantes :

- nécessité d'assurer un accueil ou une présence physique dans les locaux de la collectivité ;
- accomplissement de travaux nécessitant l'utilisation en format papier de dossiers de tous types ou nécessitant des impressions ou manipulations en grand nombre ;
- accomplissement de travaux portant sur des documents confidentiels ou des données à caractère sensible, dès lors que le respect de la confidentialité de ces documents ou données ne peut être assuré en-dehors des locaux de travail.

L'éligibilité des postes aux demandes de télétravail seront étudiées avec l'avis du responsable de service et de la Direction Générale.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

2. Quotité de jours de télétravail

Les textes offrent la possibilité d'attribuer des jours de télétravail fixes hebdomadaires ou mensuels et des jours de télétravail flottants hebdomadaires, mensuels ou annuels.

Ainsi, en 2020, compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle, il avait été fait le choix d'autoriser le cumul :

- d'une journée par semaine pour un télétravail « fixe »
- de 24 jours annuels pour un télétravail « flottant ».

Il n'était alors pas prévu, au vu du contexte, un nombre de jour minimum de présence sur site ni une proratisation au temps de travail du nombre de jours autorisés.

Le nouveau dispositif prévoit un choix entre le système de jours de télétravail fixes ou flottants :

- une journée par semaine de télétravail « fixe » avec conservation de 10 jours supplémentaires
- ou 34 jours de télétravail « flottant »

Trois jours sur site sont désormais nécessaires pour un agent à temps plein : il ne pourra pas être autorisé plus de 2 jours de télétravail hebdomadaires. En fonction des plannings, l'utilisation du droit au télétravail en demi-journée sera considérée comme une journée.

Une proratisation du télétravail fixe sera effectuée en fonction du temps de travail de l'agent comme suit :

- 1 jour possible de télétravail fixe pour les agents à 70%, 80%, 90% et 100% ;
- ½ journée possible de télétravail fixe pour les agents à 50 et 60%.

La proratisation en fonction du temps de travail de l'agent s'étend également aux jours de télétravail flottants :

Quotité de temps de travail	100%	90%	80%	70%	60%	50%
Nombre de jours de télétravail flottants	34	31	27	24	20	17

3. Conditions d'exercice

Le télétravail a lieu au domicile des agents.

Sur ces temps, les agents bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation.

Ils doivent être joignables en interne et à l'externe sur les horaires prévus à leurs plannings et se consacrent exclusivement à leurs missions. Des plages de déconnexion sont prévues de 22h à 6h.

Toute modification exceptionnelle des conditions de missions en télétravail (horaires, déplacements, lieu d'exercice...) doit faire l'objet d'une demande écrite au préalable à son responsable de service et est soumis à sa validation.

La collectivité prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci mais ne prévoit pas d'instauration de l'allocation forfaitaire de télétravail



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Dans le cas où la demande est formulée par un agent en situation de handicap, l'autorité territoriale met en œuvre sur le lieu de télétravail de l'agent les aménagements de poste nécessaires, sous réserve que les charges consécutives à la mise en œuvre de ces mesures ne soient pas disproportionnées.

Lorsqu'un agent demande l'utilisation des jours flottants de télétravail ou l'autorisation temporaire de télétravail en raison d'une situation exceptionnelle, l'autorité territoriale peut autoriser l'utilisation de l'équipement informatique personnel de l'agent sous réserve qu'il soit conforme aux attentes, en matière de sécurité, de la collectivité.

La collectivité révisé annuellement par le biais des entretiens professionnel les modifications ou nouvelles demandes de télétravail dont l'exercice ne peut débuter qu'un mois après l'arrivée d'un nouveau collaborateur et accord de la collectivité, sous réserve de la mise à jour des justificatifs associés (attestation d'assurance, certificat de garde pour les enfants jusqu'à 11 ans...).

Tout refus d'une demande initiale ou de renouvellement de télétravail ainsi que l'interruption du télétravail à l'initiative de l'administration peut faire l'objet d'une saisine de la CAP par le fonctionnaire ou de la CCP par l'agent contractuel.

4. Dérogations exceptionnelles

Par dérogation, le télétravail pourra être exercé plus de 2 jours par semaine dans les cas suivants :

- pour une durée de trois mois maximum, à la demande des agents dont l'état de santé, le handicap ou l'état de grossesse le justifient, après avis du Responsable de service. Cette dérogation est renouvelable
- lorsqu'une autorisation temporaire de télétravail a été demandée et accordée en raison d'une situation exceptionnelle perturbant l'accès au service ou le travail sur site
- VALIDER la charte de télétravail telle que présentée en séance et jointe en annexe

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT

DEUX FLEUVES RHÔNE HABITAT

Acquisition en VEFA de 36 logements - SUNLODGE TR 2 - Rue Général de Gaulle

N°2025_130

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membres absents, excusés sans donner pouvoir :

Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2305 du Code civil

Vu le contrat de prêt n°173431 en annexe signé entre DEUX FLEUVES RHÔNE HABITAT – OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU RHÔNE, l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Sous réserve d'une délibération de la Communauté de communes de la Vallée du Garon accordant sa garantie complémentaire à hauteur de 25% pour l'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) de 36 logements « SUNLODGE TR 2 » à Brignais.

Sous réserve d'une délibération du Département du Rhône accordant sa garantie complémentaire à hauteur de 50% pour l'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) de 36 logements « SUNLODGE TR 2 » à Brignais.

Par courrier en date du 24 octobre 2025, DEUX FLEUVES RHÔNE HABITAT a sollicité la garantie de la Ville de Brignais à hauteur de 25 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 4 592 557 € composé de 8 lignes de prêts, auprès de la Caisse des dépôts et consignations soit une garantie d'emprunt à hauteur de 1 148 139.25 €

Cet emprunt est destiné à financer une acquisition en VEFA de 36 logements « SUNLODGE TR 2 », rue du Général de Gaulle à Brignais.

Il est rappelé, qu'en accordant sa garantie, la collectivité s'engage pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt n°173431 sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	CPLS	PLAI	PLAI foncier	PLS
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2025	-	-	PLSDD 2025
Identifiant de la Ligne du Prêt	5668545	5668542	5668541	5668539
Montant de la Ligne du Prêt	513 473 €	946 578 €	495 729 €	362 529 €
Commission d'instruction	300 €	0 €	0 €	210 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	3,51 %	2,2 %	2,89 %	3,51 %
TEG de la Ligne du Prêt	3,51 %	2,2 %	2,89 %	3,51 %
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	40 ans	60 ans	40 ans
Index ¹	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur Index	1,11 %	- 0,2 %	0,49 %	1,11 %
Taux d'intérêt ²	3,51 %	2,2 %	2,89 %	3,51 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

¹ A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 2,4 % (Livret A).

² Les taux indiqués ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLS foncier	PLUS	PLUS foncier	
Enveloppe	PLSDD 2025	-	-	
Identifiant de la Ligne du Prêt	5668538	5668544	5668543	
Montant de la Ligne du Prêt	421 460 €	951 017 €	667 771 €	
Commission d'instruction	250 €	0 €	0 €	
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Taux de période	2,89 %	3 %	2,89 %	
TEG de la Ligne du Prêt	2,89 %	3 %	2,89 %	
Phase d'amortissement				
Durée	60 ans	40 ans	60 ans	
Index ¹	Livret A	Livret A	Livret A	
Marge fixe sur index	0,49 %	0,6 %	0,49 %	
Taux d'intérêt ²	2,89 %	3 %	2,89 %	
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	
Modalité de révision	DR	DR	DR	
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %	0 %	
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 2,4 % (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Offre CDC (multi-périodes)				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PHB			
Enveloppe	2.0 tranche 2020			
Identifiant de la Ligne du Prêt	5669125			
Durée d'amortissement de la Ligne du Prêt	40 ans			
Montant de la Ligne du Prêt	234 000 €			
Commission d'instruction	140 €			
Durée de la période	Annuelle			
Taux de période	0,93 %			
TEG de la Ligne du Prêt	0,93 %			
Phase d'amortissement 1				
Durée du différé d'amortissement	240 mois			
Durée	20 ans			
Index	Taux fixe			
Marge fixe sur index	-			
Taux d'intérêt	0 %			
Périodicité	Annuelle			
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Sans indemnité			
Modalité de révision	Sans objet			
Taux de progression de l'amortissement	0 %			
Mode de calcul des intérêts	Equivalent			
Base de calcul des intérêts	30 / 360			



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- ACCORDER sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 592 557 euros souscrit par DEUX FLEUVES RHONE HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU RHÔNE, l'emprunteur, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°173431 constitué de huit lignes de prêt
La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 148 139,25 euros, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération
- PRÉCISER que la garantie est apportée aux conditions suivantes :
 - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité
 - Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement
- S'ENGAGER pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette garantie d'emprunt

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Opération de rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de ville

N°2025_131

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire prévue par le code général des collectivités territoriales en ses articles L2311-3 et R2311-9. Cette procédure vise à planifier les investissements ; elle favorise leur gestion pluriannuelle et permet ainsi d'améliorer la visibilité financière des investissements sur moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un ou de plusieurs investissements. Celles-ci demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les AP sont votées par le conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Dès l'adoption de cette délibération, l'exécution peut commencer.
- Les crédits de paiement non utilisés sur l'année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présentation annuelle de l'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications doivent quant à elles faire l'objet d'une délibération.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses liées à une autorisation de programme peuvent être mandatées par l'ordonnateur jusqu'au vote du budget (dans la limite des CP prévus au budget de l'exercice).

Dans ce cadre, il est proposé au conseil de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la rénovation énergétique et le réaménagement de l'Hôtel de Ville

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 30 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- MODIFIER le montant de l'autorisation de programme « rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville » et des crédits de paiements ainsi que son échéancier qui ont été votés en séance du 20 décembre 2023 et modifiée en séance du 18 décembre 2024, du 21 mai 2025 et du 15 octobre 2025 afin d'ajuster les crédits aux dépenses de l'exercice 2026 et suivants permettant d'intégrer la tranche conditionnelle du remplacement des menuiseries et du ravalement de l'ensemble des façades, comme suit :

N°AP	Libellé	Montant de l'AP en TTC	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP24.1	Rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville	1 850 000 €	6 138.60 €	82 000 €	1 505 000 €	256 861.40 €
Pour rappel : répartition crédits paiements selon délibération précédente		1 500 000 €	6 138.60 €	82 000 €	1 411 861.40 €	0 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

- PRÉCISER que le financement de l'opération se décompose désormais de la manière suivante :

	Montant estimé
État – Fonds vert	250 000 €
Région	0 €
Département	150 000 €
Emprunt	0 €
Autofinancement	1 450 000 €

- INDIQUER que les frais d'études sont inclus dans cette AP/CP
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 20 compte 2031 et chapitre 21 compte 21311 et 2184 du budget principal de la commune – exercices 2024 à 2027
- DIRE que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 13 du budget principal de la commune – exercice 2024 à 2027

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Délibération budgétaire modificative n°2 - Exercice 2025

N°2025_132

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

La délibération budgétaire modificative n°2 de l'exercice 2025 du budget principal de la ville s'élève à :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0 €	1 359 613,71 €
Recettes	0 €	1 359 613,71 €

Pour la section de fonctionnement, sont intégrées notamment les dépenses suivantes :

Sur les charges de personnel, il est baissé l'enveloppe de 330 000 € pour un total de 9 000 000 € notamment en supprimant le doublon des prévisions budgétaires des indemnités d'élus inscrites par erreur au chapitre 65 et les crédits pour le poste de référente scolaire en lien avec la réorganisation de la Direction enfance jeunesse sport et vie associative, le non remplacement du chef de projet innovation digitale et du poste de chargé de communication culturelle comme suite à leurs départs de la collectivité, la réorganisation du service entretien ménager avec des demandes d'agents pour du travail à temps partiel et l'arrêt de travail long d'une assistante maternelle de la crèche familiale.

Sur les charges à caractère général, il est prévu 15 000 € avec l'ajout de 23 000 € sur les prestations externalisées d'entretien ménager suite à plusieurs arrêts de travail longs, l'ajout de l'assurance pour la responsabilité des gestionnaires publics pour 6 000 €, l'ajustement à la baisse des prestations externalisées d'entretien de terrains pour -15 000 €.

Sur les autres charges de gestion courantes, il est ajusté le montant de la subvention d'équilibre 2025 au CCAS suite à la clôture comptable et aux modifications faites sur le budget du CCAS en séance du conseil d'administration du 13 novembre 2025, à 169 000 € soit + 6 000 € par rapport aux 163 000 € votés en séance du conseil municipal du 21 mai 2025

Le virement à la section d'investissement augmente de 309 000 € soit un total de 1 721 113,71 €

Pour la section d'investissement, sont intégrés notamment les éléments suivants :

Les opérations comptables en dépenses et recettes au chapitre 041 avec la bascule des frais d'études pour 400 000 €, la cession du SMAGGA à titre gracieux des travaux contre les inondations réalisées sur les berges et le lit du Garon du côté du complexe Pierre Minssieux pour 850 000 € et le don d'un barnum par la Région pour 1 500 € soit un total au chapitre 041 de 1 251 500 €.

Afin d'équilibrer la section d'investissement il est supprimé l'emprunt d'équilibre en retirant la somme de 203 886,29 € du chapitre 16 et ajusté les crédits du chapitre 21 à hauteur de 104 713,71 €.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 29 voix pour, 3 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- ADOPTER la délibération budgétaire modificative n°2 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2025 tel que présentée en séance et jointe en annexe selon l'équilibre ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0 €	1 359 613,71 €
Recettes	0 €	1 359 613,71 €

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
Adoption

N°2025_133

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Le budget 2026 fait suite au débat d'orientation budgétaire du 3 décembre 2025, il est voté conformément à l'instruction M57, par chapitres et en hors taxes, en raison de son activité soumise à TVA.

La section d'exploitation reprend les dépenses suivantes :

- Des achats de spectacles pour 98 000 € accompagnés de leurs frais annexes : droits de SACEM, frais de techniciens de type régie son et lumière, agents de sécurité, fournitures, frais VHR des artistes, frais de communication pour un montant de 116 250 € dont 16 000 € pour l'externalisation de la plaquette de saison
- L'offre de 3 spectacles scolaires par niveau sur la saison culturelle
- Le maintien des prestations de bar
- Une baisse des animations culturelles et des conférences
- Une baisse des frais de formations des agents
- Une diminution des dépenses relatives aux voyages et déplacements
- Des frais de personnel à hauteur de 331 000 € intégrant la baisse de la mise à disposition de personnel Ville, la hausse des cotisations CNRACL selon le projet de loi de financement de la sécurité sociale, la reconduction du poste d'agent de billetterie sur une année complète, la réduction du temps de travail de la chargée de programmation scolaire et médiation culturelle ainsi que l'optimisation de l'enveloppe des vacataires

Côté recettes d'exploitation, elles s'élèvent pour 2026 à hauteur de 207 600 € en lien avec la programmation culturelle (99 000 €), les recettes liées aux prestations de bar (4 600 €) mais aussi au personnel mis à disposition de la Ville (104 000 €).

Sont également intégrées aux recettes, la subvention du Département ainsi que les éventuelles subventions versées par l'Etat dans le cadre de la sensibilisation artistique et culturelle ou des recettes liées au mécénat pour un montant total de 24 500 €.

L'équilibre du budget se fait au travers d'une subvention versée par la ville qui atteint 348 500 € soit une baisse de 5 500 € par rapport à 2025.

Pour la section d'investissement, il est prévu une enveloppe de 4 000 € pour l'achat éventuel de mobilier ou de matériel informatique.

Les investissements sont financés en recettes par les dotations aux amortissements.

Les tableaux joints au présent rapport exposent le détail des crédits budgétaires par section et par chapitre.

Le budget primitif 2026, détaillé par articles, est transmis à chaque tête de liste afin qu'elles puissent le porter à la connaissance de tous les élus.

Le budget primitif 2026 a fait l'objet d'un nombre important de réunions de travail techniques et a été étudié lors du Conseil d'exploitation de la régie culturelle du 2 décembre 2025 et de la commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » du 26 novembre 2025 et du 10 décembre 2025.

Il a été en outre présenté lors du Débat d'orientation budgétaire en séance publique du Conseil municipal le 3 décembre 2025.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 30 voix pour, 2 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- ADOPTER le budget primitif 2026 de la régie culturelle autonome tel que présenté en séance et joint en annexe, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	4 000 €	4 000 €
Fonctionnement	580 600 €	580 600 €

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2026

Subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

N°2025_134

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Le budget principal du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Brignais s'élève pour l'année 2026 :

- pour la section de fonctionnement à 294 300 € (contre 292 960 € en 2025), équilibrée en dépenses et en recettes
- pour la section d'investissement à 1 000 € (1 000 € en 2025), équilibrée en dépenses et en recettes

Ces dépenses permettent d'assurer au sein du C.C.A.S. :

- une référence action sociale-logement
- une référence seniors
- une référence handicap

La subvention d'équilibre nécessaire au fonctionnement du C.C.A.S. de Brignais pour l'exercice 2026 s'élève donc à 197 000 € (contre 193 000 € au budget primitif 2025).

Il est précisé que la Ville ne versera pas de subvention d'équilibre à la Résidence autonomie Les Arcades.

Les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2026 tant pour le C.C.A.S. que pour la Résidence autonomie Les Arcades ont été présentées au cours du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du Conseil d'administration du C.C.A.S. en date du 4 décembre 2025.

Le budget primitif du C.C.A.S. et le budget annexe de la Résidence autonomie Les Arcades seront soumis au vote du conseil d'administration, lors de la séance du 18 décembre 2025.

La demande de subvention d'équilibre au titre de l'exercice 2026 pour le Centre communal d'action sociale a été vue lors de la commission n° 1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » du 10 décembre 2025 et de la commission n° 2 « Solidarité et vie scolaire » du 10 décembre 2025 dans le cadre des présentations du budget de la Ville - exercice 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 30 voix pour, 2 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- APPROUVER le versement d'une subvention d'équilibre, d'un montant de 197 000 €, au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), pour l'année 2026
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 657363 du budget principal de la commune - exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
Subvention d'équilibre 2026

N°2025_135bis

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **6 janvier 2026**

Date de mise en ligne : **6 janvier 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Le budget de la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais s'élève, pour l'année 2026, à 580 600 euros en section de fonctionnement.

Les dépenses sont liées au fonctionnement de la régie qui a pour objet de mettre en œuvre la politique culturelle de la commune et de coordonner en outre les animations culturelles dites « hors les murs ».

La subvention d'équilibre de la régie culturelle autonome de la Ville de Brignais pour l'exercice 2026 s'élève à 348 500 euros soit une diminution de 5 500 € par rapport à 2025.

Cette subvention permet de couvrir les frais relatifs à la programmation culturelle ainsi qu'aux frais de personnel.

Le budget primitif de la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais a été présenté dans le cadre du débat d'orientation budgétaire le 3 décembre 2025.

La commission n° 1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2025 dans le cadre des présentations du budget 2026.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a été informée du dossier le 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 30 voix pour, 2 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- APPROUVER le versement d'une subvention d'équilibre de fonctionnement, d'un montant de 348 500 €, à la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais (RCAVB) pour l'année 2026
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65736211 du budget principal de la commune – exercice 2026 et versés au chapitre 75 – compte 757361 du budget annexe de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais (RCAVB) – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : ASSOCIATIONS À CARACTÈRE ÉDUCATIF
Subventions 2026

N°2025_136

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 24 novembre 2025 et la commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » du 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations ayant un caractère éducatif :
 - Lire et faire lire 500 €

Par 30 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, 1 non-participation, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations ayant un caractère éducatif :
 - Scouts et Guides de France 800 €

Par 29 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention, 1 non-participation, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations ayant un caractère éducatif :
 - Association pour une Scolarité Ambitieuse et Joyeuse des Enfants Atypiques (ASAJEA) 1 000 €
- PRÉCISER que certaines associations, dont les relations avec la Ville sont contractualisées via une convention d'objectifs et de moyens, font l'objet de délibérations spécifiques (Centre social et socioculturel de Brignais et Maison des jeunes et de la culture (MJC) de Brignais)
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL DE BRIGNAIS
Subvention 2026

N°2025_137

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **17 février 2026**

Date de mise en ligne : **17 février 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Pour rappel, la Convention tripartite d'objectifs et de moyens conclue avec le Centre social et socioculturel de Brignais et la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône a été adoptée en conseil municipal par délibération du 16 novembre 2022.

Pour mémoire, le Centre social développe des projets et des activités autour de plusieurs axes :

- Petite enfance (crèche La Câlinerie)
- Enfance 3-11 ans (accueils de loisirs)
- Jeunesse (activités de loisirs, accueil libre, accompagnement au projet)
- Apprentissage (accompagnement à la scolarité, ateliers sociolinguistiques pour les adultes, action d'éveil maternelle avec l'école André-Lassagne)
- Activités et événements à destination des adultes et des familles, pour favoriser le lien social (sorties familiales, événements festifs...)
- Seniors (lien social et prévention de la perte d'autonomie)
- Activités socio-culturelles pour adultes (activités auto-financées)

Le dossier a été examiné par le conseil d'adjoints du 24 novembre 2025 et la commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » du 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER le versement d'une subvention de fonctionnement pour le Centre social et socioculturel de Brignais de 476 155 € pour l'année 2026 (dans le respect de la convention tripartite qui prévoit le financement du Centre Social par la ville), déclinée comme suit :
 - Financement au titre du fonctionnement courant : 190 385 €
 - Volet enfance-jeunesse (au titre de la Convention territoriale globale) : 266 640 €
 - Accompagnement à la scolarité au titre du dispositif CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) : 1700 €
 - Compensation des charges hors plafond pour les locaux de la crèche La Câlinerie : 17 430 €
- PRÉCISER que le versement sera effectué mensuellement, sur les huit premiers mois de l'année, par huitième du montant global
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE BRIGNAIS
Subvention 2026

N°2025_138

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Pour rappel, la convention d'objectifs et de moyens signée avec la Maison des jeunes et de la culture (MJC) de Brignais a été adoptée par délibération du Conseil municipal du 7 juillet 2025. Elle prévoit le financement de la MJC par la ville à travers la mise à disposition de locaux et l'attribution d'une subvention annuelle. La ville accompagne également la MJC par la mise à disposition d'un animateur jeunesse (pour 0,3 ETP) dont le salaire est facturé à l'association.

Pour mémoire, la MJC développe des projets et des activités autour de plusieurs secteurs :

- Enfance 3-11 ans (accueil de loisirs les mercredis et les vacances et stages thématiques pendant les vacances)
- Jeunesse (activités de loisirs, accueil libre, accompagnement au projet, stages)
- Activités et événements à destination des enfants, des adultes et des familles pour favoriser le lien social (activités socioculturelles, actions culturelles, citoyennes et associatives)

Le dossier a été examiné par le conseil d'adjoints du 24 novembre 2025 et la commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » du 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER le versement d'une subvention de fonctionnement pour la Maison des jeunes et de la culture (MJC) de 228 000 € pour l'année 2026 (dans le respect de la convention d'objectifs et de moyens signée en 2025), déclinée comme suit :
 - Financement au titre du fonctionnement courant (actions non fléchées) : 80 500 €
 - Volet enfance-jeunesse (au titre de la Convention territoriale globale) : 126 000 €
 - Dispositif adulte-relais : 8 000 €
 - Coût de la mise à disposition d'un animateur (0,3 ETP) : 13 500 €
- PRÉCISER que le versement sera effectué mensuellement, sur les six premiers mois de l'année, par sixièmes du montant global
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE LA CULTURE
Subventions 2026

N°2025_139

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 24 novembre 2025 et la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » du 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations ayant un caractère culturel :

- Association Festival international de la Bulle d'or	11 500 €
- Association Théâtre des 400 Coups	1 000 €
- Association Quais du Départ	6 000 €
- Association Compagnie de l'Élan	150 €
- PRÉCISER que certaines associations, dont les relations avec la Ville sont contractualisées via une convention d'objectifs et de moyens, font l'objet de délibérations spécifiques (Association Musicale de Brignais, association Amicale Laïque de Brignais et association Espérance et Vaillantes de Brignais)
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS (AMB)
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026 à 2028
Autorisation de signature

N°2025_140

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Afin d'être en conformité avec la loi du 12 avril 2000 imposant la conclusion d'une convention entre la collectivité qui subventionne et l'organisme subventionné dès lors que les aides en numéraire et/ou en nature dépassent le seuil de 23 000 €, toutes sections confondues, il apparaît nécessaire de rédiger une convention-cadre entre la ville et l'Association Musicale de Brignais (AMB).

Dès le 29 mai 1999, la Ville de Brignais, estimant que l'enseignement, la pratique et la diffusion de la musique sous toutes ses formes concourent à l'intérêt communal et à la politique culturelle de la municipalité, a décidé de formaliser ses liens avec l'Association Musicale de Brignais (AMB) à travers une convention d'objectifs et de moyens.

Ces moyens sont de trois ordres :

- Matériels
- Techniques
- Financiers

Cette convention a fait l'objet de reconductions votées par le Conseil municipal depuis 2002. Alors que l'association déménageait dans les nouveaux locaux du pôle culturel, cette convention a été reconduite annuellement jusqu'en décembre 2025.

Il est proposé une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour les 3 années à venir soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Musicale de Brignais telle que présentée en séance et jointe en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjointe au Maire déléguée à la culture à signer ladite convention ainsi que tout avenant ou document y afférent
- DIRE qu'un soutien financier pourra être accordé, dans le cadre d'une demande de subvention annuelle

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS (AMB)
Subvention 2026

N°2025_141

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

L'Association Musicale de Brignais (AMB) et la ville de Brignais ont défini leurs engagements communs dans une convention d'objectifs et de moyens.

Dans le cadre de cette convention et pour l'année 2026, l'AMB a fait part des difficultés financières rencontrées par l'École de Musique. A ce titre, elle a formulé une demande d'augmentation de la subvention annuelle allouée par la Ville. Le montant proposé est de 125 000 € (au lieu des 111 000 € perçus depuis 2018).

La Ville positionne également en réserve la somme de 10 000 €. Cette somme pourra permettre de verser une subvention complémentaire à l'Association Musicale de Brignais plafonnée à 10 000 € dans la mesure où les échanges qui auront lieu avec l'association sur l'état de ses comptes et le plan de sauvegarde présentés n'auront pas permis de limiter le soutien financier communal à 125 000 €. Un nouveau rapport sera alors présenté au conseil municipal à partir de septembre 2026 pour définir la somme exacte allouée à l'association dans la limite de 10 000 € maximum.

Vu la situation financière, il a été demandé un plan d'action sur 3 ans permettant de retrouver un équilibre budgétaire.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 24 novembre 2025 et la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » du 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, 1 non-participation, délibère pour

- VOTER le versement d'une subvention de fonctionnement de 125 000 € à l'Association Musicale de Brignais pour l'année 2026
- PRÉCISER que le versement sera effectué en 2 échéances en février et en juin 2026
- VALIDER la mise en réserve d'une somme de 10 000 € pour le versement éventuel d'une subvention complémentaire à l'association plafonnée à 10 000 €, un nouveau rapport devant être présenté à partir de septembre 2026 au conseil municipal pour détailler cette aide
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DU SPORT
Subventions 2026

N°2025_142

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 24 novembre 2025 et la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » du 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations ayant un caractère sportif :

- Association Sud Lyonnais Basket	4 000 €
- Association Delta Sport Brignais	4 000 €
- Association Raids Eurosportifs	1 100 €
- Association Vélo Club de Brignais	2 000 €
- Association Sportive Volley du Garon	2 600 €
- Association Garon Aquatic Club	3 400 €
- Association Boxing Club de Brignais	1 400 €
- PRÉCISER que les dotations à certaines associations, dont les relations avec la Ville sont contractualisées via une convention d'objectifs et de moyens, font l'objet de délibérations spécifiques (Association Sportive Brignais Football, association Amicale Laïque de Brignais et association Espérance et Vaillantes de Brignais)
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : ASSOCIATION SPORTIVE BRIGNAIS (ASB) FOOTBALL
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ÉCOLE DE FOOTBALL ET SUBVENTION 2026
Autorisation de signature

N°2025_143

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESENE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

La Ville de Brignais, dans sa volonté de soutenir l'activité football sur son territoire, souhaite allouer une subvention de fonctionnement plafonnée à 5 950 € à l'Association Sportive Brignais Football, en particulier pour le fonctionnement de son école de football.

Pour ce faire, il est proposé la signature d'une convention permettant de formaliser les moyens alloués à l'association en fonction d'objectifs précis et d'assurer un dialogue régulier entre la ville et l'association. Celle-ci comprend la subvention de fonctionnement pour l'ensemble du club à hauteur de 1950 € et une subvention pour l'école de football de 4 000 € dont le versement est prévu en 2 temps :

- 2 000 € versés suite au vote du budget 2026
- 2 000 € conditionnés à la production des documents stipulés dans la convention annexée, et versés, le cas échéant, pour tout ou partie, fin septembre 2026

Cette subvention donnera la capacité au club de s'engager auprès d'éducateurs sportifs et de garantir l'accompagnement des équipes de jeunes pour les entraînements et les matchs. Cet accompagnement vise la qualité de l'encadrement des équipes afin d'attirer les jeunes joueurs et joueuses et favoriser la qualité des apprentissages.

Ce soutien suppose l'engagement actif des membres dirigeants de l'association en faveur de cette école de football et une collaboration régulière avec la ville, afin que le club de Brignais soit dynamique, apprécié et accueillant.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VALIDER les termes de la convention d'objectifs et de moyens pour l'école de football de l'Association Sportive Brignais (ASB) football, telle que présentée en séance et jointe en annexe
- VOTER la subvention plafonnée à 5 950 € telle que détaillée ci-dessous :
 - 3 950 € versés en début d'année 2026
 - 2 000 €, au maximum, versés en octobre 2026 et conditionnés à la production des documents stipulés dans la convention annexée
- AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué au Sport et à la coordination de la vie associative à signer ladite convention et ses éventuelles annexes
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE DE BRIGNAIS (ALB)
Subvention 2026

N°2025_144

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 24 novembre 2025 et la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » du 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER une subvention de 15 450 € pour l'association Amicale Laïque de Brignais (ALB), association omnisports et culturelle, selon la répartition ci-dessous :
 - Sections sportives 10 050 €
 - Sections culturelles 5 400 €
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : ASSOCIATION ESPÉRANCE ET VAILLANTES DE BRIGNAIS (EVB)
Subvention 2026

N°2025_145

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 24 novembre 2025 et la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » du 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER une subvention de 20 300 € pour l'association Espérance et Vaillantes de Brignais (EVB), association omnisports et culturelle, selon la répartition ci-dessous :
 - Sections sportives 18 500 €
 - Section danse 1 800 €
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS
Subventions 2026

N°2025_146

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 24 novembre 2025 et la commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » du 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations ayant un caractère social et solidaire :
 - Association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) de Brignais-Vourles 11 000 €
 - Association des secouristes français Croix-Blanche de Brignais (50 ans de l'association en 2026) 2 500 €
 - Union Nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)-délégation Métropole de Lyon et Rhône 500 €
 - Association Pour l'avenir des femmes et de leurs enfants 500 €
 - Passerelle pour l'emploi 5 700 €
 - Mission locale du Sud-Ouest Lyonnais (provision) 17 000 €
 - Mission locale du Sud-Ouest Lyonnais-Fonds d'aide aux jeunes (provision) 500 €
- PRÉCISER que les dotations à certaines associations, dont les relations avec la Ville sont contractualisées via une convention d'objectifs et de moyens, font l'objet de délibérations spécifiques (AJD et AMELY)
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : CONVENTION TRIPARTITE DÉPARTEMENT DU RHÔNE – VILLE DE BRIGNAIS – FONDATION AJD-MAURICE GOUNON
PRÉVENTION SPÉCIALISÉE – ANNÉES 2026-2027 ET SUBVENTION 2026
Autorisation de signature

N°2025_147bis

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **5 janvier 2026**

Date de mise en ligne : **5 janvier 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

La prévention spécialisée est l'un des axes de la politique de protection de l'enfance, mise en œuvre par le Département du Rhône sur notre territoire.

Selon le code de l'action sociale et des familles, elle vise à prévenir la marginalisation, à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, et à intervenir auprès de jeunes et familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale.

La Ville de Brignais a inscrit dans les enjeux du contrat de ville 2024-2030, la valorisation de la réussite éducative et l'accompagnement dans la prévention des décrochages. Ainsi, elle a réaffirmé le besoin d'actions de prévention spécialisée sur son territoire, et notamment sur le quartier prioritaire Pérouses-Compassion.

En tant que signataire du contrat de ville de la Ville de Brignais 2024-2030, le Département du Rhône a confirmé sa volonté de maintenir « les accompagnements réalisés auprès des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (en particulier dans le cadre des contrats jeunes majeurs et dans le cadre de la prévention spécialisée) ».

Toutefois, par délibération de la commission permanente en date du 17 décembre 2024, il a fixé à 25 % du budget annuel de la prévention spécialisée sur un territoire, la participation financière de chaque commune bénéficiaire. En l'absence de cette participation, la prévention spécialisée n'est pas maintenue.

Après des échanges entre le Département du Rhône, la Ville et la Fondation AJD-Maurice Gounon et compte-tenu de la nécessité de la présence de la prévention spécialisée sur le territoire brignairot, la poursuite de ce dispositif doit faire l'objet d'une nouvelle convention tripartite entre les acteurs cités.

D'une part, la Fondation AJD-Maurice Gounon, œuvrant pour la prévention spécialisée s'engage à poursuivre un accompagnement éducatif et/ou social conforme au cahier des charges relatif à la mise en œuvre de la prévention spécialisée sur le Département du Rhône.

D'autre part, le Département du Rhône et la Ville de Brignais assurent conjointement un financement de ce dispositif sur le territoire communal, selon une répartition 75% pour le département-25% pour la Ville.

Le projet de convention pluriannuelle 2026-2027 soumis au Conseil municipal définit les modalités partenariales pour la mise en œuvre de la prévention spécialisée sur le territoire de notre commune.

Par ailleurs, la Ville de Brignais entend poursuivre son partenariat de proximité avec le service de prévention spécialisée de la Fondation AJD-Maurice GOUNON, en octroyant une participation financière spécifique à hauteur de 6 000 € pour la mise en œuvre de chantiers destinés aux jeunes de la commune.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER le projet de convention de partenariat pour les années 2026-2027, entre le Département du Rhône, la Ville de Brignais et la Fondation AJD-Maurice Gounon pour la mise en œuvre de la prévention spécialisée, tel que présenté en séance et joint en annexe



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

- DIRE que la participation financière de la Ville s'élèvera pour l'année 2026, à 45 000 € à la fois pour le fonctionnement de ce dispositif et pour la mise en œuvre de chantiers destinés aux jeunes, qui fera l'objet d'une convention spécifique

Le montant de 45 000 € sera ajusté sur la base du budget du service de prévention spécialisée de l'association, défini par un arrêté de tarification du Département du Rhône
- AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée aux solidarités et à la citoyenneté à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : AMELY - ACCÈS AU DROIT ET ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF
CONVENTION DE PARTENARIAT ET SUBVENTION - ANNÉE 2026
Autorisation de signature

N°2025_148

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Dans le cadre de sa politique sociale, notamment à destination des publics les plus précaires, la ville de Brignais a mis en place un partenariat avec l'association AMELY afin de proposer des permanences d'accès au droit et d'accompagnement administratif et numérique à destination de ses habitants.

La permanence relative à l'accès au droit a pour objectif de favoriser l'accessibilité et l'intelligibilité de la loi à tout citoyen partant du principe d'égalité devant la loi et de la garantie de ses droits.

Cet accès au droit implique que chaque citoyen puisse disposer d'une connaissance suffisante de ses droits et obligations. Cette volonté de faciliter l'accès au droit s'inscrit également dans la notion de justice de proximité.

Les permanences d'accès au droit assurées par AMELY sont labellisées par le Conseil Départemental d'Accès au droit (CDAD) du Rhône comme répondant aux garanties de service de l'accès au droit.

Les permanences d'accès au droit se déroulent en mairie, en salle des permanences, chaque mercredi matin de 9 h à 11 h 30. Elles sont assurées sur rendez-vous individuel, par un(e) juriste dont la mission sera :

- de délivrer des informations sur les droits dans tous les domaines de la vie quotidienne
- d'aider à remplir les demandes d'ordre juridique
- d'aider à la rédaction de courriers juridiques
- d'identifier la problématique exposée et d'orienter les personnes vers les structures adaptées à leur situation (travailleur social, service d'aide aux victimes, médiation, conciliation, délégué défenseur des droits.....)

L'accompagnement administratif et numérique se définit comme une aide aux démarches administratives et numériques, ayant pour objectifs de :

- permettre un accompagnement adapté aux procédures administratives dématérialisées, impliquant le « faire avec » pour aller vers une autonomie de la personne accompagnée
- garantir la sécurisation des démarches numériques par l'intervention d'un accompagnant qualifié salarié
- lutter contre le « non recours aux droits »

Ces deux actions sont portées par le groupement du Sud-ouest Lyonnais (Brignais, Irigny, La Mulatière, Oullins-Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval et Vernaion) initié dans le cadre de la politique de la ville.

Elles bénéficient donc de subventions de l'État sur les crédits dédiés aux quartiers prioritaires. AMELY s'engage à déposer les demandes de subvention auprès des co-financeurs.

Ainsi, le financement pour l'année 2026, s'élève à :

- Coût pour l'accès au droit à Brignais : 5 200 € - 2 000 € soit 3 200 € (co-financement déduit)
- Coût pour l'accompagnement administratif et numérique à Brignais : 3 200 € - 1 000 € soit 2 200 € (co-financement déduit)

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 10 décembre 2025.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les termes de la convention de partenariat et d'occupation des locaux avec l'association AMELY telle que présentée en séance et jointe en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire ou, à défaut, l'élu délégué à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier
- DIRE que la subvention pour la commune de Brignais s'élève à 5 400 € pour l'année 2026, répartie comme suit :
 - 3 200 € pour l'accès au droit
 - 2 200 € pour l'accompagnement administratif et numérique
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 - compte 6042 et chapitre 65 - compte 65748 du budget principal de la commune - exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION
Subventions 2026

N°2025_149

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Trois associations ayant un caractère d'animation ont déposé une demande de subvention pour 2026, dont le Comité des Fêtes et Interclasses.

Ces dernières ont décidé lors de leurs assemblées générales respectives du 2 décembre et du 9 décembre derniers de fusionner, les Interclasses intégrant le Comité des Fêtes. Aussi, la subvention cumulée octroyée aux deux associations sera versée en intégralité au Comité des Fêtes.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 24 novembre 2025 et la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » du 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations ayant un caractère d'animation :
 - Association Comité des Fêtes 6 800 €
 - Association Brignais Commerce & Vous 2 500 €
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Subventions 2026

N°2025_150

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESENE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 24 novembre 2025, la commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » du 10 décembre 2025 et la commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » du 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations du champ de l'administration générale :
 - Association Amicale du personnel de Brignais 24 000 €

Par 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, 1 non-participation, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations du champ de l'administration générale :
 - Association Amicale des Sapeurs-Pompiers de Brignais-Vourles 400 €

Par 31 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, 0 non-participation, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations du champ de l'administration générale :
 - Association Le Jardin Partagé du Garon 500 €
- PRÉCISER que l'Amicale du personnel de Brignais et la Ville de Brignais sont liées par une convention pluriannuelle par laquelle la collectivité s'engage à soutenir financièrement l'association
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
Adoption

N°2025_151bis

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **13 janvier 2026**

Date de mise en ligne : **13 janvier 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Il est rappelé que le budget 2026 est voté, après le vote du débat d'orientation budgétaire, conformément à l'instruction M57, soit par chapitres.

Les comparaisons entre les années 2025 et 2026 font référence au budget primitif.

La situation institutionnelle actuelle, marquée par le rejet du Projet de loi de finances pour 2026 par l'Assemblée Nationale en novembre, génère une incertitude sur une partie des prévisions budgétaires 2026. En effet, le budget communal tel que présenté, intègre les hypothèses du projet de loi de financement de la sécurité sociale et du projet de loi de finances 2026 dans sa première rédaction. Il sera apporté des corrections lors du vote du budget supplémentaire aux prévisions proposées ci-dessous, une fois la loi de finances adoptée. Le vote proposé permet de démarrer l'exercice comptable dès le 1er janvier en tenant compte d'un contexte financier national contraint.

Le budget primitif s'inscrit dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, tant en fonctionnement qu'en investissement. Sont à souligner les points suivants :

1. Pour les dépenses réelles de fonctionnement, on constate une baisse à hauteur de 0.84 %. Cette évolution s'explique par :

- La baisse des charges de personnel de 3.32% soit - 310 000 € intégrant la régularisation d'un doublon de prévision sur les indemnités des élus pour - 150 000 €, le non remplacement de différents départs pour - 123 000 € en lien avec des réorganisations de services, la réorganisation du service d'entretien ménager pour - 80 000 €, un ajustement de l'enveloppe des heures supplémentaires en lien avec la rationalisation du paiement des heures et le plafonnement du paiement des comptes épargne temps. A noter une hausse du point CNRACL et du versement mobilité pour + 162 000 €, et l'intégration du coût des élections municipales 2026 au budget
- Une baisse des charges à caractère général de 0.36%, correspondant à 10 000 €. Cette stabilité s'explique par l'augmentation des assurances pour 38 000 € intégrant une assurance dommage ouvrage pour l'école Lassagne, l'achat de berceaux en crèche privée pour + 26 000 €, la réalisation d'entretiens pour les nouveaux équipements sportifs pour + 7 000 €, un nettoyage exceptionnel des charpentes pour + 5 000 € ainsi que des diagnostics radons pour + 5 000 €

Ces dépenses en hausse sont compensées par une baisse sur les dépenses d'électricité due à l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'école Lassagne, l'absence de participation à la biennale de la danse, la rationalisation des dépenses notamment sur les manifestations, l'entretien des terrains, les prestations informatiques, l'achat de carburants (grâce à l'évolution du parc de voitures électriques) ainsi que l'achat de petits équipements

- La légère baisse de l'enveloppe consacrée aux autres charges de gestion courantes de 0.89 % soit 24 000 € intègre le non versement d'une subvention au budget de la résidence autonomie les Arcades (pour rappel au budget primitif 2025, il était prévu 80 000 € de subvention), la baisse de la subvention au budget annexe de la RCAVB (- 5 000 €) pour un montant total de 348 500 €, la baisse des participations pour les écoles avec des demandes des groupes scolaires plus importantes en investissement (- 16 000 €), la hausse des participations aux syndicats (+ 9 000 €) pour une enveloppe globale approchant les 394 000 €, mais aussi celle des logiciels en mode SAAS pour + 6 000 € soit 113 100 €. Le soutien aux associations est en hausse de 58 000 € pour un montant total de 1 056 000 € hors école privée Saint Clair dont la participation communale est estimée à 348 000 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

- La baisse des frais financiers avec l'extinction de deux prêts pour 2026
- Une baisse sur le reversement au titre du fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) et le prélèvement au titre de la loi « solidarité et renouvellement urbain » sont intégrés pour s'ajuster au montant prélevé en 2025
- Cependant, un nouveau prélèvement nommé dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) a été créé en 2025 par l'État dont le montant sera partiellement reversé les années suivantes. En 2025, la collectivité a versé 91 000 €. Pour 2026, le montant du DILICO devrait s'élever à 327 000 €, déduit de 27 000 € qui correspondent au premier remboursement du DILICO de 2025, soit 300 000 € reversés, avec un changement dans les modalités de reversement aux collectivités (sous réserve de la Loi de finances 2026)

Les dotations aux amortissements augmentent. Le virement à la section d'investissement s'élève, quant à lui, à 231 000 €

2. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement :

Le budget prend en compte la fin du versement de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, et l'ajustement des produits de service. Ces baisses sont compensées par l'augmentation des participations pour des actions environnementales. Les recettes provenant de la Communauté de communes intègrent une stabilité de la dotation de solidarité communautaire.

Les produits liés à la fiscalité locale ont été calculés avec une hausse des bases de taxe foncière de 2%, soit le taux d'inflation provisoire selon l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2025 (comme prévu dans la loi de finances de 2017), ajusté d'une revalorisation physique des bases. Il est également intégré la fin du versement de fonds de compensation de TVA sur les dépenses d'entretien. Et il est inclus la hausse de la taxe additionnelle aux droits de mutation en lien avec l'évolution des cessions sur la commune.

3. Pour les dépenses d'équipement, les projets de la collectivité se poursuivent avec :

- La rénovation énergétique et le réaménagement de l'hôtel de Ville
- Le versement d'une participation au SYSEG pour les travaux des eaux pluviales sur la commune
- La végétalisation des cours d'écoles du groupe scolaire J. Cartier et de la maternelle Lassagne
- La rénovation de la salle du Garon
- L'extension du Bri'Sport (en phase de concours)
- L'adaptation des bâtiments pour un meilleur confort d'été pour les groupes scolaires
- Sont également inscrites des enveloppes d'investissement dites récurrentes, avec l'entretien annuel des bâtiments et de la voirie communale, l'informatique, le matériel - mobilier, la signalétique, les véhicules...

L'ensemble de ces opérations seront financées par des subventions, de l'autofinancement et par un emprunt d'équilibre de 906 000 €.

L'encours de dette se situe à 7 177 223.23 € au 1er janvier 2026.

Les tableaux joints au présent rapport exposent le détail des crédits budgétaires par section et par chapitre, tout en rappelant les prévisions du budget primitif 2025.

Un projet de budget primitif 2026 détaillé par articles est transmis à chaque tête de liste afin qu'elles puissent le porter à la connaissance de tous les élus.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Le budget primitif 2026 a fait l'objet d'un nombre important de réunions de travail techniques et a été étudié lors des commissions n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » du 26 novembre, ainsi que du 10 décembre 2025.

Il a été en outre présenté lors du Débat d'orientation budgétaire en séance publique du Conseil municipal le 3 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 29 voix pour, 3 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- ADOPTER le budget primitif 2026 de la commune tel que présenté en séance et joint en annexe, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	5 909 000 €	5 909 000 €
Fonctionnement	17 317 000 €	17 317 000 €

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire